

Au Centre Notre-Dame de la Rouge, nous sommes fiers de promouvoir l'inclusion en offrant un programme d'accessibilité financière.

En plus de l'aide gouvernementale qui est mise à notre disposition (PAFACV), nous avons mis sur pied un Fond Jeunesse CNDR spécialement conçu pour rendre nos services accessibles à un public plus large.

Nous croyons fermement que chaque jeune devrait avoir la possibilité de participer à nos activités, indépendamment de ses moyens financiers.

\*L'admissibilité est soumise à certains critères et conditions.

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPS DE VACANCES

Ce programme est offert par le Gouvernement du Québec en soutien aux camps de vacances à but non lucratif situés au Québec, pour leur permettre d'accueillir des clientèles en situation de pauvreté ou de difficultés financières.

#### Critères et conditions

Afin de se qualifier pour cet appui, votre ménage doit avoir un revenu en-dessous des seuils indiqués dans le tableau suivant, selon le nombre de personnes qui composent votre ménage.

Québec 

Seuils du faible revenu, avant impôt, selon la taille du ménage, en vigueur pour la période estivale 2024*												
Taille du ménage	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes
Seuils	34 369 \$	48 605 \$	59 528 \$	68 737 \$	76 850 \$	84 185 \$	90 931 \$	97 209 \$	103 106 \$	108 683 \$	113 988 \$	119 056 \$

\*Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, projections pour 2024.

À la ligne Taille du ménage, trouvez la colonne correspondant au nombre de personnes que compte la famille.

Si le revenu brut<sup>1</sup> (avant impôts) de la famille est inférieur ou égal au montant qui figure sous la case correspondante à la taille du ménage, celle-ci est considérée comme une famille à faible revenu et peut être admissible à recevoir une réduction de 25% sur le prix de son séjour.

<sup>1</sup> Montant à la ligne 199 de votre avis de cotisation

## PROGRAMME FONDS JEUNESSE

Nous avons créé le Fonds Jeunesse avec la conviction que parfois, l'aide gouvernementale seule ne suffit pas à répondre aux besoins des familles. C'est grâce à la tenue d'événements caritatifs, de dons et à la réattribution de nos profits annuels que nous parvenons à soutenir plusieurs jeunes chaque année.

Ces efforts collectifs nous permettent de perpétuer un impact social significatif. Nous sommes fiers de contribuer de manière concrète au bien-être de la communauté et de continuer à faire une différence positive dans la vie des jeunes et de leurs familles.

### Critères et conditions

Le montant de l'aide financière peut varier en fonction de chaque demande, allant de 25% à 100%.

Ce programme est offert jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués.

Les demandes qui répondent aux critères seront examinées par notre comité en fonction de chaque dossier individuel.

Si votre dossier ne répond pas aux exigences minimales, nous discuterons avec vous des options possibles.

### **Marche à suivre pour faire une demande d'aide financière**

Vous devez compléter le formulaire de **Demande d'aide financière** et nous le faire parvenir par courriel à [info@camplarouge.qc.ca](mailto:info@camplarouge.qc.ca).

Il est important de joindre une copie de votre **avis de cotisation provincial** délivré après la production de votre dernière déclaration de revenus. Sans ce document, votre demande ne pourra pas être traitée.

Veuillez allouer 14 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.

**Des questions?** Vous pouvez communiquer en tout temps avec notre équipe à [info@camplarouge.qc.ca](mailto:info@camplarouge.qc.ca) ou en composant le (819) 242-7846 durant nos heures d'ouverture.